

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Bief de Courtaron	Rivière	Courtaron	77,340	77,520	Méry-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne

Date et durée des travaux :

Les travaux auront lieu en septembre 2023.

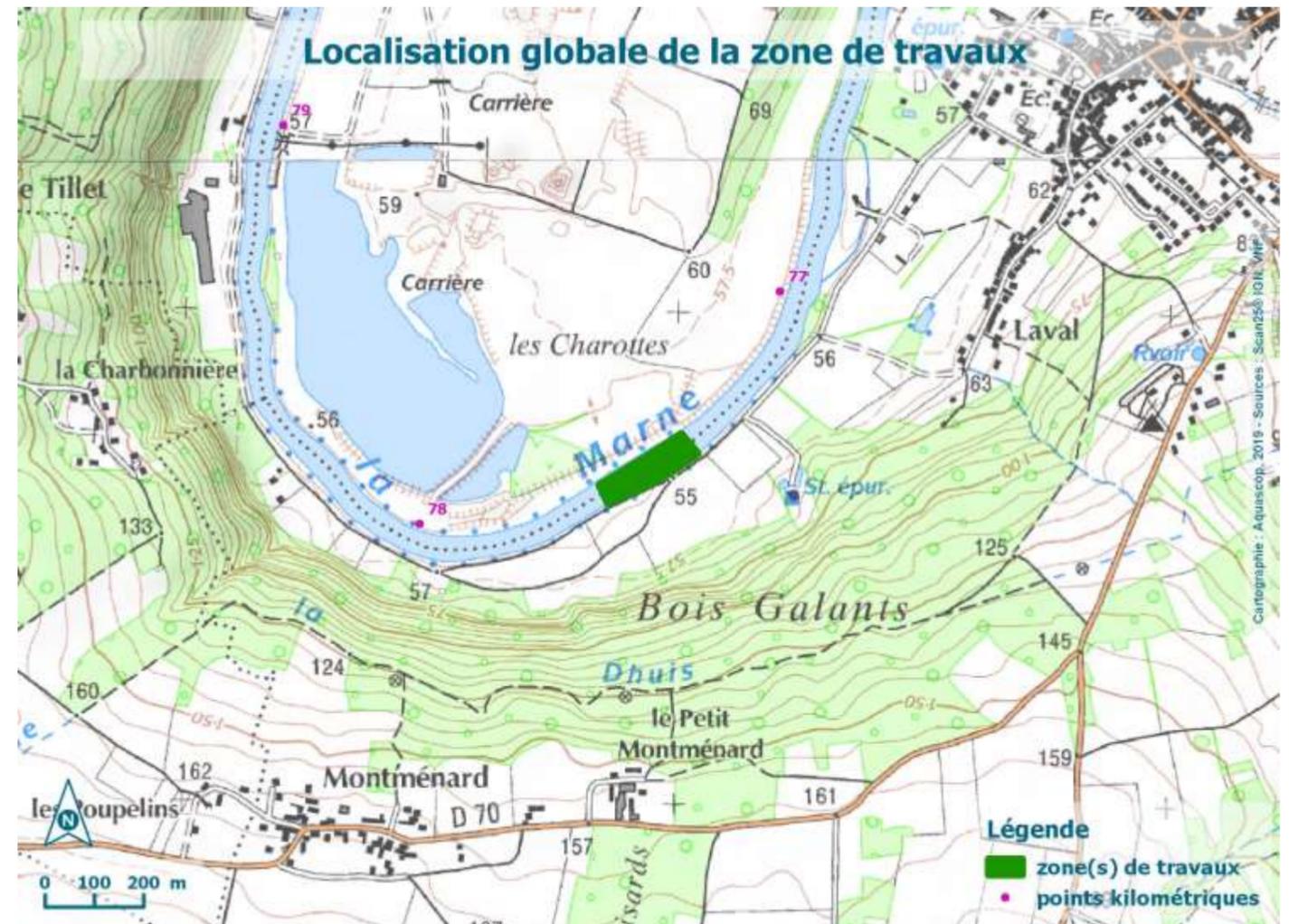
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

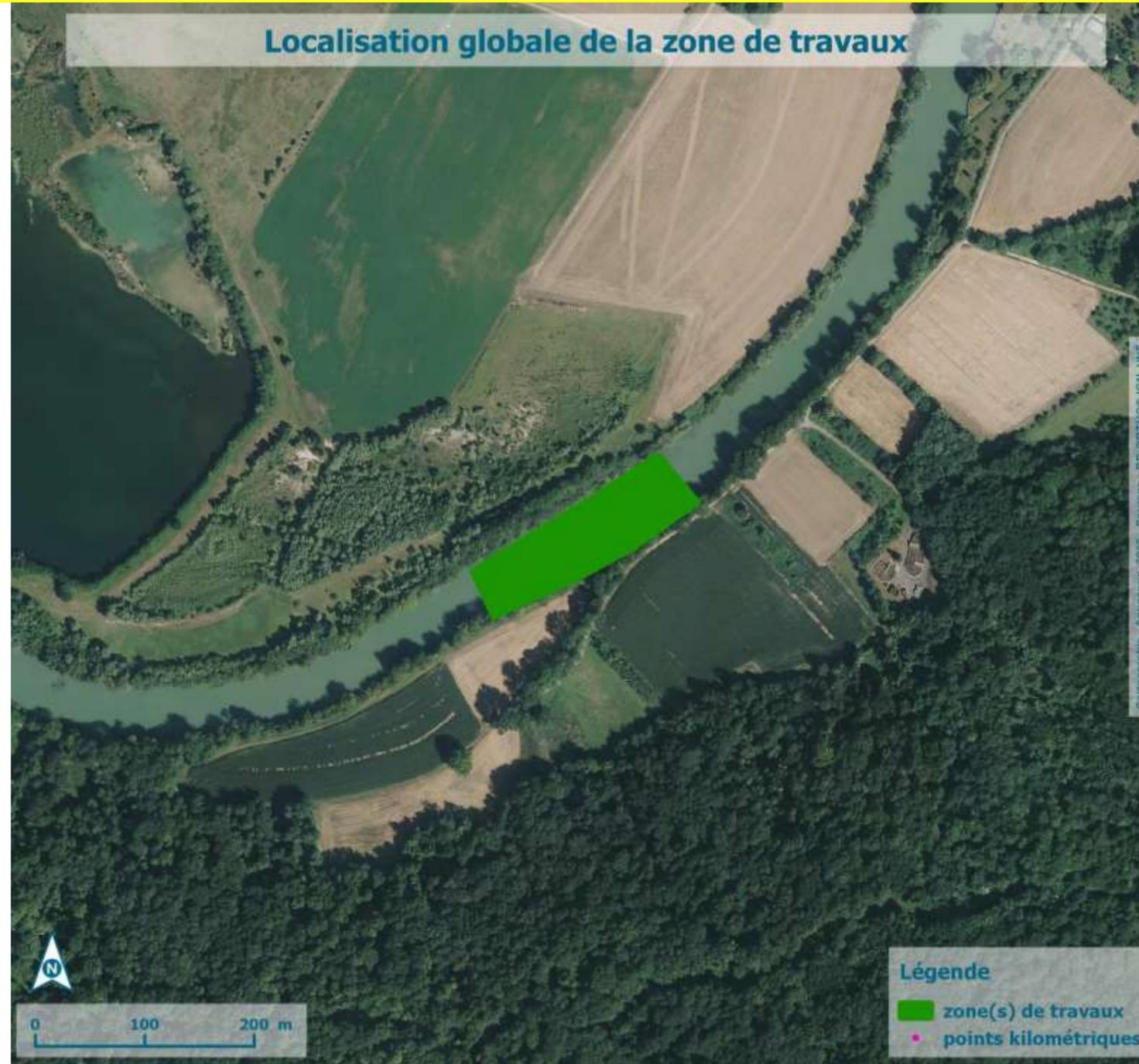
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
334	2023-RMA-PK 77,500 23E29023-009	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements du 16/02/2023



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
- PSS vallée de la Marne approuvé par décret du 13 juillet 1994 -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi des peuplements pisciaires est située sur la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (03109000), environ 14 km en aval. Les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Elles font apparaître 5 espèces principales (chevesne, gardon, goujon, barbeau, ablette), associées à 4 espèces secondaires (perche, bouvière, silure et anguille). D'autres espèces sont potentielles, ayant été inventoriées antérieurement : brochet, loche de rivière et vandoise.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique leur présence sur la Marne, pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet), depuis la commune de Citry jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre.

D'autre part, notons qu'un recensement récent (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 7 7 - 2016-2017) indique l'existence d'une frayère potentielle à brochet en rive droite, sur l'aval de la zone de travaux.

La présence de sites de reproduction d'autres espèces est également probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Bief de Courtaron	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Oui	FR1112003 - Boucles de la Marne
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	110020182 - Plan d'eau de Méry-sur-Marne
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
		Patrimoine culturel	Site inscrit	Non
	Site classé		Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet. La loche de rivière et la vandoise sont potentiellement présentes (espèces recensées en 2014).

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Bief de Courtaron	oui	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'espèces de poissons protégées et/ou menacées ainsi que de la présence potentielle d'une frayère à brochet au droit de la zone de dragage.

Le site est également intégré à une ZPS abritant 10 espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ; la ZPS est également considérée comme une zone d'hivernage d'importance nationale, notamment pour les oiseaux d'eau.

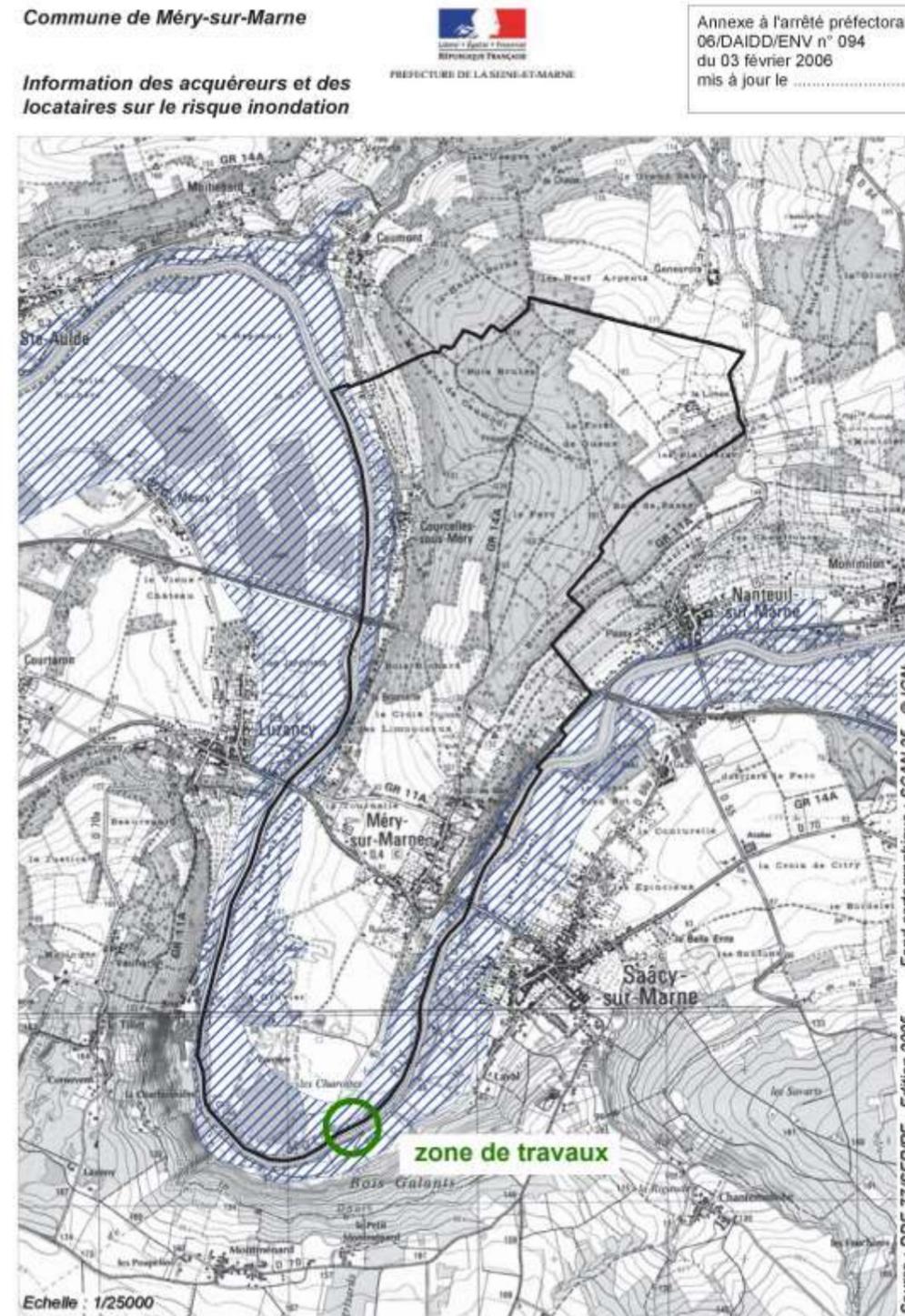
Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours).

Afin de limiter la gêne aux espèces d'oiseaux, des horaires adaptés seront mis en place de manière à réduire le niveau de bruit rencontré.

Concernant la faune pisciaire, et notamment les espèces protégées, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière (voire dès fin avril pour cette dernière).

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires

